

1° Contribution de la Section de Vire-Bocage. Fédération du Calvados

Dans le cadre de la thématique politiques sociales et de santé le Parti Socialiste ne pourrait-il pas faire des propositions afin de supprimer l'injustice que représentent les dépassements d'honoraires imposés par certains médecins généralistes, spécialistes et par des cabinets de radiologie ?

Ces dépassements, à l'origine d'une politique de santé « à deux vitesses », peuvent éloigner certains patients des soins qui leur sont indispensables.

2° Contribution de la Section de Vire-Bocage. Fédération du Calvados

Dans le cadre de la thématique sécurité, justice, le Parti Socialiste ne pourrait-il pas faire des propositions pour les conditions d'incarcération des détenus ?

Notre contribution s'appuie sur un état des lieux formulé par Dominique SIMONNOT, contrôleuse générale des lieux de privation de liberté et notre réflexion personnelle¹

- Comment peut-on admettre les conditions indignes d'incarcération de nombreux détenus ?

Vieillessement des bâtiments, dont la réhabilitation tarde.

Surpopulation carcérale : 85 000 détenus pour 62 500 places (chiffres de juillet 2025).

Conditions de détention : 2 ou 3 détenus par cellule (on est bien loin de la cellule individuelle que la loi française a imposée en ... 1875) ; plus de 5 000 détenus dorment sur un matelas posé au sol ; manque d'intimité, entre autres pour les toilettes ; sources possibles de maladies : cellules parfois humides, punaises, cafards.

Manque flagrant de personnel pénitentiaire : déficit de 6 000 surveillants et par conséquent manque d'activités qui pourraient aider à la réinsertion ; seuls 1/4 des détenus peuvent travailler ; il ne faut donc pas s'étonner que la prison entraîne la récidive.

- Conséquences de cette situation

Violence entre détenus et à l'encontre des surveillants.

Récidive à la sortie de prison.

Usage de drogues à l'intérieur même de la prison.

Troubles psychiatriques chez 1 détenu sur 3.

¹ In article de la *Chronique* d'Amnesty International n°468 novembre 2025

Taux de suicide 10 fois supérieur à la moyenne nationale.

- Quelles solutions apporter ?

Il ne s'agit pas nécessairement de construire de nouvelles prisons, mais de développer des alternatives à l'emprisonnement, tournées vers l'insertion sociale (travail à l'extérieur avec retour en prison le soir, travaux d'intérêt général).

Augmenter le nombre de conseillers d'insertion et de probation (il en manque un millier).

Améliorer les conditions de détention.

S'opposer à la démagogie sécuritaire de l'Etat actuel qui ne voit de solution que dans une augmentation de la durée des peines et l'augmentation des comparutions immédiates.

Avoir une vision d'une politique carcérale cohérente à l'opposé de la solution uniquement sécuritaire.

3° CONTRIBUTION : Section d'Hérouville Saint Clair

Jean-Damien de Surgy

705 bd de la paix 14200 Hérouville St Clair

jd.desurgy@orange.fr 06 82 00 64 85

HSC, le 20 novembre 2025

Contre l'injustice Fiscale et la construction d'une société d'héritiers – Pour une taxation réellement contributive des assurances -vie

Comme tous les pays occidentaux, la France se dirige vers une «*grande transmission* » sans précédent avec la disparition progressive des générations du baby-boom. Près de 9 000 milliards d'€ devraient changer de main d'ici à 2040. En 2021, une note du Conseil d'Analyse Économique (CAE) révélait déjà que la part de la fortune héritée représentait 60 % du patrimoine total, contre environ 35 % au début des années 70.

Pourtant, au-delà des débats sur la taxe Zucman, Zucman allégée, cette question semble parfois abandonnée parce que touchant au tabou des successions, auxquels les Français restent attachés. Nous proposons de l'aborder à travers une disposition particulière qui nous semble une aberration, en créant une injustice supplémentaire : la fiscalité des assurances vie, en particulier en cas de succession.

Les socialistes gagneraient en effet à revendiquer le débat sur les Contrats d'Assurance Vie (CAV) et les niches fiscales qui y sont attachées (niche sur les revenus par exemple, taxés à 7,5% seulement s'ils sont retirés après 8 années de placement, bien inférieurs au prélèvement forfaitaire unique de 30%). Ils sont utilisés par beaucoup, en particulier les plus riches, pour défiscaliser tous azimuts (revenu, succession) tout en préservant un capital garanti intérêts inclus.

Le plus scandaleux reste les avantages fiscaux exorbitants des successions via les contrats d'assurance-vie, alors qu'il s'agit d'une épargne financière, qui ne suppose donc pas de vendre un bien immobilier ou professionnel pour hériter :

- Est ajouté à l'abattement successoral habituel, un abattement spécial d'environ 150 000 €
- Au-dessus un taux uniforme de 20% pour des montants illimités, tandis que le barème des successions classiques est progressif et va jusqu'à 45% (pour un peu plus de 1 800 000 € hérités)

Il n'est donc pas étonnant que les C.A.V. représentent plus de 1900 Mds € = 1/3 de toute l'épargne des Français (épargne totalement privée, aucun outil de travail) dont 1500 Mds € en Fonds Euros Garantis, permettant à l'État d'emprunter.

L'État finance ainsi une partie de sa dette avec l'épargne investie en assurance-vie : il en est d'autant plus conciliant fiscalement et le lobby des assureurs est puissant, les 2 aboutissant à d'énormes exonérations quand les sommes placées sont très importantes.

Le barème sur les successions pour assurance-vie, pourrait donc être progressif au-delà de l'abattement spécial de 150 000 €, de la même façon que pour les successions classiques et donations.

Avec cette proposition simple, on garderait tout de même de gros avantages incitant les français à placer en assurance-vie, donc indirectement financer la dette de l'Etat si c'est en « fonds € ». Ce faisant on conserverait :

- Fiscalité très faible des revenus
- Abattement successoral spécial de plus de 150 000 €
- Garantie du capital et des intérêts acquis chaque année.

Il est en effet inévitable de garder des avantages suffisants pour diriger cet argent vers des prêts à l'État.